

News Release

Department of
External
Affairs



Communiqué

Ministère des
Affaires
extérieures

NO 245

Le 8 décembre 1988

NÉGOCIATIONS SUR LES ARMEMENTS CLASSIQUES EN EUROPE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a noté aujourd'hui avec satisfaction la Déclaration sur la maîtrise des armements classiques publiée le 8 décembre par le Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle à Bruxelles (copie ci-jointe). Ce document énonce de façon claire et précise les principes et l'approche générale devant guider les membres de l'Alliance aux négociations sur les armements classiques en Europe qui s'engageront l'an prochain. M. Clark a fait observer que "la décision du Président Gorbatchev de procéder à des réductions unilatérales et à une restructuration des forces classiques soviétiques et la Déclaration des ministres de l'OTAN donnent à penser que les deux camps s'acheminent rapidement vers des négociations sérieuses sur les forces classiques en Europe. Je crois que les conditions n'ont jamais été plus propices à la tenue de négociations fructueuses en vue de maintenir la stabilité avec des arsenaux réduits".

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada

MAITRISE DES ARMEMENTS CLASSIQUES

DECLARATION PUBLIEE PAR LE CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD REUNI EN SESSION MINISTERIELLE AU SIEGE DE L'OTAN LES

(8 ET 9 DECEMBRE)

1. Dans leur déclaration intitulée "Orientations futures de la maîtrise des armements classiques", les chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion de mars 1988 du Conseil de l'Atlantique Nord avaient souligné que le déséquilibre des forces classiques restait au centre des préoccupations européennes en matière de sécurité. Nous présenterons, à la table des négociations, des propositions spécifiques pour remédier à ce déséquilibre.
2. Nous souhaitons que s'ouvrent au plus vite les deux séries de négociations que nous avons proposées: l'une sur la stabilité des armements classiques, entre les vingt-trois pays membres des deux alliances militaires que compte l'Europe, et l'autre sur les mesures de confiance et de sécurité, entre les trente-cinq Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki.
3. Nous serons guidés dans ces négociations par:
 - la conviction que la confrontation militaire actuelle est le résultat, et non la cause, de la douloureuse division de l'Europe;
 - le principe de la sécurité indivisible de tous nos pays; nous rejetterons les appels qui seraient lancés en faveur de dispositions partielles dans le domaine de la sécurité, de même que les propositions qui viseraient à la conclusion d'accords séparés;
 - l'espoir que la nouvelle pensée soviétique ouvrira la voie à un accord mutuel sur des dispositions propres à accroître la sécurité qui soient réalistes et militairement significatives et dont l'application soit vérifiable, sur la base d'arsenaux réduits.

SUR LA VOIE DE LA STABILITE

4. La menace la plus grave qui pèse sur la stabilité en Europe provient des systèmes d'armes qui se prêtent à l'organisation d'opérations offensives de grande envergure et qui permettent la prise et l'occupation de territoires. Il s'agit, avant tout, des chars de bataille, de l'artillerie et des véhicules blindés de transport de troupes. C'est précisément dans ces catégories de systèmes que l'Est détient

- Nos propositions s'appliqueront à l'Europe toute entière. Pour éviter une concentration abusive de ces catégories d'armes dans certaines régions du continent, nous préconiserons des sous-limites appropriées.

6. Soucieux d'étayer les réductions des niveaux de forces ainsi opérées dans l'ensemble de l'Europe, nous proposerons des mesures de stabilisation. Il s'agirait notamment de mesures de transparence de notification et de contrainte appliquées au déploiement, au mouvement et à l'état de préparation des forces classiques, avec leurs armements et leurs équipements.

7. Enfin, nous demanderons l'instauration d'un régime rigoureux et fiable de contrôle et de vérification prévoyant l'échange périodique de données détaillées sur les forces et leur déploiement, et aussi le droit de procéder à des inspections sur place.

SUR LA VOIE DE LA TRANSPARENCE

8. Une plus grande transparence est un élément essentiel d'une stabilité authentique. Voilà pourquoi, dans le cadre du processus de la CSCE, les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité seront le complément indispensable de celles qui porteront sur la stabilité des armements classiques. Les résultats obtenus jusqu'ici dans la mise en oeuvre des dispositions du document de Stockholm sont encourageants, et nous pensons que la dynamique ainsi acquise doit être préservée.

9. Dans le but d'assurer la transparence des structures militaires, nous comptons avancer une proposition aux termes de laquelle on procéderait, chaque année, à un échange d'informations aussi large que complet sur l'organisation, les effectifs et les matériels des forces, ainsi que sur les programmes de déploiement d'armes d'importance majeure. Nous proposerons les modalités d'établissement d'un système d'évaluation sélective des informations communiquées.

10. En outre, afin d'exploiter les succès enregistrés dans la mise en oeuvre des dispositions du document de Stockholm et d'introduire plus de transparence dans les activités militaires, nous ferons également des propositions dans des domaines tels que:

- l'échange d'informations plus détaillées lors des notifications d'exercices;
- l'amélioration des arrangements régissant l'observation d'activités militaires;